

Des travaux terminés, d'autres projets à venir

Malgré une réserve de six mois concernant le fonctionnement de l'éclairage public, Philippe Labrieux, maire de Val-de-Livenne, était heureux d'annoncer la fin de l'aménagement du bourg de Marcillac au conseil municipal.

Après une minute de silence pour rendre hommage à Jean-Paul Henrionnet, ancien correspondant pour « Haute Gironde » et ancien adjoint au maire de Saint-Caprais-de-Blaye (*lire page 12*), le maire de Val-de-Livenne Philippe Labrieux a entamé l'ordre du jour de la dernière séance du conseil municipal avant la pause estivale, le 6 juillet.

Ordre du jour léger

Au regard de la hausse du prix de l'électricité, la grille des tarifs de location des salles communales a été réévaluée, et les paiements, avant effectués par chèques, se



Un futur cœur de bourg « où les gens auront envie de s'arrêter pour passer un agréable moment ».

© Photo CaMu

feront dorénavant par virement au 15 du mois suivant. Pour un montant de 2 500 €, un terrain de 2 500 m², en sortie du bourg de Saint-Caprais-de-Blaye, a été vendu à un particulier, propriétaire mitoyen de ladite parcelle. Un autre, de 23 840 m², a été acheté pour la même somme à La Grande Lande Ouest de Marcillac, « afin d'éviter des conventions pour l'extension du futur réseau électrique ». Des tables de ping-pong, des filets pour jeux de ballon, et autres équipements sportifs vont être achetés pour les cours des deux écoles. Pour cela,

une subvention de 6 005,41 € sera demandée au Département, laissant 1 501,35 € d'autofinancement à la commune. Côté économies, Val-de-Livenne va renouveler son adhésion à un groupement de commandes concernant l'entretien des voiries communales et celles d'intérêt communautaire, et a pris la décision d'éteindre l'éclairage public de 23h à 6h du matin.

Devoirs de vacances

La vente de l'électricité produite par les panneaux solaires de l'école et la rénovation de cette dernière revue

à la baisse libèrent une enveloppe budgétaire conséquente permettant différentes actions concernant le cœur du bourg de Marcillac. Ainsi, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle Régère, qui devraient rapporter 80 000 € par an, va pouvoir être lancée sans attendre l'obtention des subventions demandées, et un projet d'aménagement de la zone autour des anciennes Poste et salle des fêtes a été présenté lors des questions diverses. Il propose la création d'un parc à l'arrière du presbytère (appelé à devenir la future mairie) mais aussi l'implantation de jeux pour enfants, d'un éventuel mur d'escalade, d'un amphithéâtre à ciel ouvert, d'un nouveau parking (grâce à un échange de terrain avec un agriculteur) et un sens de circulation. Ces propositions ont soulevé des questions pratiques chez plusieurs conseillers. Philippe Labrieux a alors demandé à chacun d'y réfléchir pour la rentrée, avant de finir joyeusement la soirée en partageant un repas, autour de la traditionnelle entrecôte de fin d'année.

Cathy Munier